



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente des institutions**

**Le mercredi 24 août 2016 — Vol. 44 N° 136**

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente des institutions**

**Le mercredi 24 août 2016 — Vol. 44 N° 136**

**Table des matières**

Élection de la vice-présidente, Mme Agnès Maltais

1

**Intervenants**

M. Guy Ouellette, président

Mme Agnès Maltais

M. Marc Tanguay

Mme Mireille Jean

M. Simon Jolin-Barrette

**Note de l'éditeur :** La commission a aussi siégé en matinée et en après-midi pour tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.



Le mercredi 24 août 2016 — Vol. 44 N° 136

**Élection à la vice-présidence**

*(Treize heures quarante-sept minutes)*

**Le Président (M. Ouellette) :** À l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des institutions ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la vice-présidence de la commission.

**Élection de la vice-présidente, Mme Agnès Maltais**

Je vous rappelle que, conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la vice-présidence de la Commission des institutions revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le vice-président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. L'opposition officielle m'informe, fortement recommandée par Mme la députée de Chicoutimi, de la proposition suivante : Que la députée de Taschereau soit élue vice-présidente de la Commission des institutions.

Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement... Ah! avant, est-ce que Mme la députée de Taschereau est d'accord avec la proposition de son groupe parlementaire?

**Mme Maltais :** Je considère que c'est un honneur que l'on me fait de me proposer, M. le Président. Je suis donc d'accord.

**Le Président (M. Ouellette) :** Donc, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**M. Tanguay :** Tout à fait adopté, M. le Président.

**Le Président (M. Ouellette) :** Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Mme Jean :** Adopté.

**Le Président (M. Ouellette) :** Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**M. Jolin-Barrette :** Adopté.

**Le Président (M. Ouellette) :** Je déclare donc la députée de Taschereau élue vice-présidente de la Commission des institutions. Et, M. le député d'Argenteuil, vous êtes d'accord aussi. J'avais compris, M. le député...

**Une voix :** ...

**Le Président (M. Ouellette) :** Ah oui? Bon. Je vous remercie pour votre collaboration.

Et la commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques minutes avant de poursuivre les consultations sur le projet de loi n° 98 à 14 heures avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Merci.

*(Fin de la séance à 13 h 49)*